

> Espoir Banlieues

des mesures Emploi pour les quartiers sensibles



Le taux de chômage des jeunes dans les zones urbaines sensibles est deux fois plus élevé que dans le reste du pays. La plupart d'entre eux échappe aux circuits traditionnels de recrutement, et s'éloignent petit à petit du monde du travail. C'est de ce constat que des mesures « Emploi » ont été prises dans le Plan Espoir Banlieues : contrat d'autonomie, généralisation des écoles de la deuxième chance, accompagnement à la création d'entreprises, développement des emplois publics, de la garde d'enfants, de services à la personne et mobilisation des grandes entreprises.

> Le contrat d'autonomie

Le contrat d'autonomie concerne des jeunes de moins de 26 ans voire 30 ans selon les situations. Ce contrat leur donne la possibilité d'apprendre à se présenter à des entretiens d'embauche, à rédiger leur CV, à intégrer les « codes de l'entreprise ». Ce dispositif propose d'expérimenter un parcours d'autonomie court et intensif, contractualisé entre le jeune et un organisme de placement rémunéré au résultat. L'organisme de placement, qu'il soit public ou privé, s'engage à aller chercher les jeunes dans les quartiers et à leur proposer un accompagnement individualisé durant un an (six mois avant et six mois après la signature du contrat de travail). Ce parcours sera proposé durant les trois prochaines années aux



jeunes des quartiers prioritaires particulièrement marqués par le chômage, dans 35 départements expérimentaux, dont la Marne.

En échange d'une bourse optionnelle de 300 € mensuels, le jeune s'engage dans des actions de formation ou de coaching. Cette phase d'accompagnement prend fin lorsque le jeune accède au placement effectif et durable dans l'emploi (CDI, CDD ou contrat de travail temporaire d'une durée supérieure ou égale à six mois).

L'organisme de placement assure un suivi du jeune durant les six premiers mois de son embauche, de son entrée en formation ou de la création d'entreprise, pour s'assurer de la pérennisation de son poste ■

> Les dispositifs de 2^{ème} chance

Pour faire face au décrochage des élèves issus de quartiers sensibles, le Plan Espoir Banlieue s'appuie sur des solutions déjà existantes : les dispositifs de « deuxième chance ».

Ces derniers - Ecoles de la deuxième chance (E2C), EPIDE (Établissement public d'insertion de la Défense) ont pour objectif de donner à des jeunes volontaires sans qualification ni emploi, les moyens de réussir leur insertion sociale et professionnelle grâce à un parcours adapté.

En Champagne-Ardenne, le Conseil régional n'a pas attendu le plan Espoir Banlieue pour développer les outils de 2^{ème} Chance puisqu'une école de la 2^{ème} Chance unique en France, dans son organisation, existe depuis 1998.

L'E2C Champagne-Ardenne pilote 7 sites : Châlons-en-Champagne, Charleville-Mézières, Troyes, Saint-Dizier, Romilly-sur-Seine, Chaumont et Reims. Le Dispositif Ecole de la 2^{ème} Chance est financé par la Région et le FSE et a accueilli 624 jeunes en 2007.

Le Plan Espoir Banlieue a annoncé des financements de l'Etat, pour la création de 12 000 places supplémentaires d'ici 2010. La Champagne-Ardenne ne sera pas concernée, car il n'y a pas de projets de création de nouvelles écoles et donc pas de nouveautés concernant l'intervention de l'Etat.

☞ Pour en savoir plus sur l'E2C : www.fondation.e2c.org
Contact E2C Champagne-Ardenne - tél : 03 26 69 25 85

Il existe un Epide à Langres qui accueille environ 70 personnes. Il propose les filières professionnelles : jardins / espaces verts, métiers du bâtiment (maçonnerie, gros-oeuvre, taille de pierre), sécurité, métallerie, logistique, hôtellerie / restauration.

☞ Pour en savoir plus : www.epide.fr

> La création d'entreprise

Il existe une dynamique de création d'activités dans les quartiers sensibles. Cependant, les créateurs issus de ces quartiers sont encore peu nombreux.

Un sondage de l'Ifop d'avril 2006 a révélé la volonté marquée de ces habitants en la matière : 27% d'entre eux auraient ainsi l'intention de créer une entreprise ou de se mettre à leur compte (contre 20% en France), et parmi eux, 50% des 18-24 ans (41% en France).

Ces résultats traduisent bien le dynamisme de la population des quartiers difficiles, surtout parmi les jeunes. Les habitants de ces quartiers se heurtent toutefois à de nombreux obstacles pour mener à bien leur projet : manque d'interlocuteurs, faible accès aux organismes de crédit, etc.

Pour pallier à ce déficit, la convention « Agir pour l'Emploi » signée le 18 mars 2008 entre l'Etat et la Caisse des Dépôts (CDC), établit le profil général de la réforme des aides à la création d'activités en matière de financement et d'accompagnement des créateurs. Cette convention prévoit de :

- augmenter le taux de pérennité des entreprises de 50% actuellement à 80% au bout de trois ans ;
- augmenter le nombre d'emplois créés dans les TPE (très petites entreprises) de 1,2 en moyenne à 2 dès la troisième année après la création ;
- augmenter les revenus tirés de l'activité des créateurs, souvent inférieurs au RMI, à au moins 1,2 SMIC.

Cette réforme est testée en 2008 dans les quartiers de la politique de la ville et sera étendue, dès le 1^{er} janvier 2009, à l'ensemble du territoire avec l'objectif de 10 000 créations accompagnées en 2009 et 20 000 créations annuelles à partir de 2010.

Cette réforme a prévu la mise en place de prêts d'honneur spécifiques de la Caisse des Dépôts et Consignation, qui remplacent l'avance remboursable EDEN (encouragement au développement d'entreprises nouvelles), et le couplage systématique des prêts d'honneur consentis avec un prêt bancaire assorti d'une garantie publique. Ces prêts seront garantis par le Fonds de Cohésion sociale.

Ce que prévoit le Plan Espoir Banlieues au plan national

- Mieux coordonner les programmes de la deuxième chance, tout en conservant l'originalité de chaque dispositif.
- Créer 12 000 places dans les écoles de la 2^e chance d'ici à 2010, avec une E2C par région comportant au moins un site par département.
- Expérimenter, dès 2008, l'accueil des 16-18 ans dans 5 écoles de la 2^e chance (en Champagne-Ardenne et en Lorraine mais également à Mulhouse, Tours et Châtellerauld). Après évaluation, cette expérimentation pourra être étendue à l'ensemble des E2C.
- Programmer le repositionnement des centres de Défense 2^e chance en privilégiant les zones urbaines et les quartiers fragiles. A terme, ce dispositif devrait accueillir 3 000 jeunes volontaires par an, notamment ceux des quartiers ou ceux orientés par les professionnels de l'insertion.
- Favoriser les synergies entre les dispositifs existants pour aider plus efficacement les jeunes en situation de décrochage.
- Favoriser la perception de la taxe d'apprentissage pour les écoles de la 2^e chance et les centres « Défense 2^e chance ».

D'autres fonds interviennent également pour le développement d'activités et notamment le FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce).

C'est ainsi qu'en septembre dernier, le FISAC a octroyé une subvention d'environ 350 000 euros pour l'accueil d'entreprises dans les zones urbaines sensibles de Reims. Vingt dossiers seront soutenus durant la 1^{ère} année.

Le FISAC géré par le ministère en charge des PME, du commerce et de l'artisanat est un dispositif principalement destiné à financer les opérations de création, maintien, modernisation, adaptation ou transmission des entreprises du commerce, de l'artisanat et des services, afin de préserver ou développer un tissu d'entreprises de proximité ■

☞ Pour en savoir plus
S'adresser à la DRCA (Délégation régionale au commerce et à l'artisanat)
tél : 03 26 69 53 89

➤ L'emploi public



Les quartiers sensibles rencontrent des difficultés de recrutement et un turn over particulièrement important sur les postes de la fonction publique d'Etat. Un projet de loi est en cours d'adoption au Parlement pour instituer une indemnité de mobilité temporaire si le poste se trouve dans une zone géogra-

phique particulièrement sensible, et notamment en ZUS. Il est également prévu de centrer les PACTE (Parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, hospitalière et de l'Etat) sur les jeunes issus des banlieues. Ce dispositif est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans (sans qualification ou n'ayant pas le bac) et se base sur le principe de la formation en alternance. Il constitue une voie d'accès sans concours à la catégorie C ■

Un projet de loi pour une indemnité de mobilité temporaire en ZUS

➤ Le développement des emplois dans le secteur de la garde d'enfants et des services à la personne



Il existe une forte proportion de jeunes, de familles nombreuses et de familles mono-parentales (près du double du taux national) dans les quartiers sensibles.

Pour prendre en compte leurs contraintes et leur permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale, il est prévu de former avec le soutien de l'Agence nationale des services à la

personne, des personnes habitant ces quartiers qui sont à la recherche d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux. Le recours à ce service de garde bénéficie de mesures financières et fiscales existantes et nouvelles : recours au chèque emploi services universel préfinancé, crédit d'impôt de 50 % des sommes versées... ■

➤ L'engagement des entreprises

53 entreprises, 2 associations et 9 fédérations professionnelles ont signé le 15 mai dernier, pour trois ans, un engagement national pour l'emploi des jeunes de moins de 26 ans domiciliés en ZUS ou en zone couverte par un CUCS (contrat urbain de cohésion sociale). Au 15 juillet, on recensait déjà 4 417 contrats signés (CDD ou CDI), 673 contrats en alternance et 1 144 stages dans ces entreprises ■

ZOOM SUR Cité Cap

Un nouveau réseau à Reims : Cité CAP

Le taux de chômage dans les quartiers sensibles rémois avoisine les 30 % et parallèlement les entreprises manquent de main d'œuvre.

Pourtant, il existe un véritable potentiel dans ces quartiers, pour peu qu'ils soient repérés, accompagnés. Pour y parvenir, il faut une démarche volontariste, attractive, dans une logique « gagnant-gagnant ». C'est l'esprit de la démarche de Cité Cap à Reims où tout a été conçu pour rapprocher efficacement l'offre et la demande d'emploi dans une dynamique de réseau.

Les points forts du réseau

- Il aide les entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement dues à leurs offres d'emploi peu attractives. Pour ce faire, l'Afpa analyse et rédige le poste de travail et le Cabinet Jarry Conseils intervient pour les bilans de positionnement. L'offre d'emploi est ensuite diffusée au sein du réseau : associations d'insertion (les maisons de quartiers, Envie Reims, Reims Espoir, l'association 2 mains) partenaires institutionnels, ANPE.
- Il aide les demandeurs d'emploi à se constituer un portefeuille de « richesses » après un bilan de positionnement effectué chez Jarry Conseils.
- Après la conclusion du contrat, l'entreprise et le salarié sont accompagnés durant les premiers mois par Assodel 51 afin d'éviter toute rupture de contrat.



Cité Cap en intervention chez Cora Nord Reims sur le volet discrimination à l'embauche

Ce dispositif piloté par l'Agefos Pme a démarré en juin 2008 et a déjà permis de conclure un dizaine de contrats de travail, d'accompagner 70 demandeurs d'emploi et de sensibiliser près de 600 entreprises. Ce dispositif est financé par l'Etat, le Fonds Social Européen, le Fonds Unique de Péréquation et la Région Champagne-Ardenne.

➤ Pour en savoir plus :
Emmanuelle Boulard, chargée de mission
Agefos PME - tél : 03 26 83 58 87

Le Pôle Emploi simplicité, efficacité et accompagnement personnalisé



Jean-Marc Vermorel est le délégué régional de l'instance nationale provisoire. Il a en charge la préparation de la fusion entre l'Assédic et l'ANPE en Champagne-Ardenne.

Un an après son arrivée dans notre région en tant que directeur régional de l'ANPE, Jean-Marc Vermorel pilote donc la phase opérationnelle de la mise en place de Pôle Emploi qui verra le jour le 1^{er} janvier 2009.

QUELLE EST LA PLUS VALUE POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI ?

L'objectif est de rendre plus simple et plus fluide les démarches des demandeurs d'emploi. Des avancées concrètes et visibles ont déjà été réalisées cette année dont la réduction de la durée moyenne entre l'entretien d'inscription Assédic et l'entretien ANPE. L'année 2009 verra se déployer la nouvelle offre de service. Par exemple :

- élimination des redondances dans les deux entretiens (entretien d'inscription et entretien professionnel) effectués le même jour dans les sites mixtes ;
- mise en œuvre d'une nouvelle offre de service avec de nouveaux parcours d'accompagnement et des aides unifiées ;
- un numéro de téléphone (3949) et un site internet uniques.

J'aurai l'occasion de revenir de façon plus précise sur cette nouvelle offre de service.

QUELLES SONT LES ÉTAPES À VENIR ?

Actuellement, les personnels ANPE et Assédic travaillent ensemble sur des projets comme la mise en œuvre de l'offre de service, la qualité du service rendu au client, la formation des agents... Ce sont 900 personnes en Champagne-Ardenne qui construisent cette nouvelle identité. Le 1^{er} janvier 2009, nous serons prêts.

l'actu des Espaces métiers

→ **Le Forum Métiers des Agro-industries**
à Bazancourt le 6 et 7 février 2009

Ce forum est ouvert à tous. L'objectif de cette manifestation est de faire découvrir et de promouvoir les activités ainsi que les acteurs du site agro-industriel. Il s'agit de favoriser la rencontre avec des professionnels de différents secteurs d'activité grâce à la présence d'entreprises mais également de s'informer sur les cursus de formation adéquats.

→ Le réseau des Espaces métiers avec le soutien du GIP Arifor publie pour chacune des animations métiers des fiches synthétiques : **Et pourquoi pas les métiers de...** Ces fiches illustrent 6 métiers et indiquent les formations pour y accéder en proposant des ressources pour aller plus loin.

Les titres parus à ce jour : Et pourquoi pas les métiers : du transport et de la logistique, des services à la personne, de la viticulture, de l'hôtellerie et restauration, du bâtiment, de l'industrie, des métiers du bois.

Pour connaître le programme des animations des Espaces métiers consultez le site :
www.espacesmetiers-champagneardenne.org

[LES MISSIONS DU GIP ARIFOR]

Un an d'action du Pôle Ressources Intégration et Lutte contre les Discriminations

- **Sur le volet formation**, des actions de sensibilisation ont été organisées ciblant plusieurs types de publics :
 - Des stagiaires formés sur le module égalité diversité (financé dans le cadre du programme régional de formation)
 - Des stagiaires en BTS professions immobilières sensibilisés à la Lutte contre les discriminations (financé par l'Acisé)
 - Des formateurs sensibilisés à l'accompagnement en formation des personnes en situation d'handicap
 - Des porteurs de projet CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) de la ville de Châlons formés aux situations de discrimination
 - Des formatrices du groupe ADPS formées aux situations de discrimination
 - Des coordinatrices Espaces métiers formées aux situations de discrimination
 - Le Centre Communal d'Action Sociale de Châlons-en-Champagne.
- **Sur le volet accompagnement**, plusieurs réseaux d'acteurs ont fait appel au PRILD notamment la Chambre de métiers et de l'artisanat de l'Aube, la Mission locale de Châlons, le CRIJ, la PAIO de Langres...
- **Sur le volet interculturelité**, le PRILD accompagne les projets des CUCS d'Epernay et de Charleville Mézières.

Suite à la signature de la Charte européenne relative à l'Égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale, des modules thématiques ont été mis en place notamment sur l'application des lois sur l'égalité professionnelle et salariale entre les hommes et les femmes ou encore sur le « genre » dans les pratiques de formation. Ces modules ont rassemblé 55 stagiaires.



Les publications du PRILD présentés lors de petits-déjeuners :

10 octobre 2007 à CHALONS
24 novembre 2007 à CHARLEVILLE-MÉZIERES
13 novembre 2007 à EPERNAY
22 novembre 2007 à REIMS

annuaire auprès des victimes de discriminations

- l'annuaire des structures œuvrant auprès des victimes de discriminations - et les actes des 4 colloques organisés en 2007 sur le thème « du ressenti au vécu des discriminations par les victimes »

A compter de l'année 2009, le PRILD deviendra PRILDE : Pôle Ressources Intégration Lutte contre les discriminations et pour l'Égalité. Cette mission est intégrée au PRILDE à la demande de la Région Champagne-Ardenne.

➤ Pour en savoir plus :
www.discriminations-champagneardenne.fr
contact : Emilie Arnoulet 03 26 21 83 14